



Soutien à Philippe TRIBAUDEAU

PHILIPPE TRIBAUDEAU, ÉLECTROHYPERSENSIBLE ET CHIMICOSENSIBLE : POUSSÉ DEHORS PAR L'ONF MALGRÉ L'AVIS DE LA JUSTICE

Nouveau rebondissement dans l'affaire de l'EHS-MCS Philippe TRIBAUDEAU, après les antennes relais, l'agression chimique !

Philippe Tribaudeau est malheureusement atteint d'EHS-MCS, il est électrohypersensible et chimicosensible*, deux pathologies associées. Selon l'A.R.I.E.M** 25% des personnes EHS sont aussi chimicosensibles.

L'ONF FAIT PASSER LA GESTION DU MASSIF AVANT L'HUMAIN

L'ONF a procédé à la coupe de bois de la parcelle du domaine forestier en face de laquelle réside Philippe Tribaudeau. Suite à cette action, ce dernier a dû quitter en urgence son campement d'origine pour installer un autre campement toujours dans la vallée du Vançon. Le nouvel endroit n'est plus autant adapté aux pathologies de M.Tribaudeau et les conditions de vie y sont davantage précaires.

De plus, comble de l'inhumanité, l'accès à son campement d'origine a été délibérément bloqué par l'ONF, en y entassant des arbres coupés. Ainsi, la motivation de la coupe de bois de l'ONF n'est pas le bois...

LA JUSTICE A DIT NON A L'EXPULSION DE PHILIPPE TRIBAUDEAU, L'ONF COUPE QUAND MEME

L'action de l'ONF est contraire aux décisions de justice qui prévalent. Un premier jugement, rendu en février 2024, a confirmé à l'ONF que l'expulsion de Philippe Tribaudeau de ce site n'était pas envisageable du fait de sa santé fragile. Alors qu'un jugement en Appel est attendu en mars 2025, l'ONF a délibérément poussé M.Tribaudeau hors de son campement à l'aide de ses coupes de bois de résineux, obtenant de fait l'expulsion demandée mais que la justice avait empêché.

POURQUOI CETTE PARCELLE ? ET POURQUOI MAINTENANT ?

L'argument de la sécurité mis en avant par l'ONF est éculé : il existe un grand nombre d'autres parcelles à couper et à débroussailler dans le domaine forestier des Alpes-de-Haute-Provence.

Pourquoi justement celle-ci, celle occupée par Philippe Tribaudeau ? Et pourquoi maintenant ? Pourquoi cet entêtement de l'ONF à ne pas respecter un périmètre "hors coupe" de 700 m, comme les soutiens de Philippe Tribaudeau l'avait proposé ? Ou à ne pas attendre le jugement final du Tribunal de Digne ?

JUSQUE-BOUTISME ANTI CHIMICOSENSIBLE ?

La volonté de l'ONF à ne pas respecter le temps de la justice pour procéder aux coupes de bois programmées sur la parcelle occupée par Philippe Tribaudeau... Son refus d'entendre des propositions de bon sens, permettant de prendre en compte et de préserver les intérêts de chacun... Ce jusque-boutisme de la direction locale de l'ONF pose question et ses manœuvres ne font pas honneur aux services de l'Etat.

AZB et SOS MCS

**Chimicosensible : Classification internationale des maladies CIM 11-4A8Y « affections allergiques ou hypersensibilité d'un autre type »*

***L'ARIEM : Association pour la recherche internationale sur l'EHS-MCS*

Contact Presse

AZB, Marie-Noëlle BOLLINGER associationzonesblanches@gmail.com
<https://asso-zonesblanches.org/>

En savoir plus sur Philippe TRIBAUDEAU :
<http://www.uneterrepourlesehs.org>

